



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

05 janvier 2023

## Bonne année 2023 !

Chers lecteurs,

Comme de coutume en ce début d'année, je vous présente mes meilleurs vœux ainsi que ceux de mon équipe.

Une nouvelle fois en 2022, et je m'en réjouis, l'intérêt que vous portez à mon Journal de bord ne s'est pas démenti : **12 142 visites par mois ont été comptabilisées**, soit une **augmentation de l'ordre de 25%** par rapport à 2021 (9 724 visites par mois). Depuis 2014, ce sont 87 dossiers qui ont été publiés sur des problématiques variées et toujours d'actualité. Tous ces dossiers sont repris dans chaque rapport annuel selon un classement par thème.

C'est toujours une joie de partager avec vous, chaque mois, un nouveau cas de médiation et d'ainsi rendre plus concrète et vivante ma mission.

Au plaisir de vous retrouver en février pour découvrir mon prochain dossier du mois et sa désormais bien connue « leçon à tirer » !

Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

23 décembre 2022

L'AMF met en garde le public contre certaines plateformes proposant d'investir dans l'immobilier sous forme de « royalties »



ACTUALITÉ

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

23 décembre 2022

Activité des plateformes de partage de revenus futurs (royalties) : qualifications juridiques et réglementations applicables



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

22 décembre 2022

L'AMF met en garde le public contre plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés



### Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

